



2019 - BULLETIN DES PLAISANCIERS N° 2 RÉGION MAISONNEUVE SECTION MONTRÉAL - LAC ONTARIO

PÉAGE DES EMBARCATIONS DE PLAISANCE POUR 2019

Le tarif ci-dessous s'applique uniquement aux embarcations de plaisance faisant au maximum 300 tonneaux de jauge brute. Les embarcations dépassant cette limite doivent payer les péages réguliers en vertu du *Tarif des droits de la Voie maritime*, qui figure dans le *Manuel de la Voie maritime* tout comme les *Pratiques et procédures de la Voie maritime*. Le *Manuel* se trouve sur Internet à www.grandslacs-voiemaritime.com.

Modes de paiement acceptés :

1. Paiement électronique Paypal ou Secunik (**5\$ de réduction**).
2. **Argent comptant accepté seulement aux écluses américaines et à remettre à l'éclusier sur place. (30\$ USD)**
3. Carte de crédit via les horodateurs.

Paiements par carte de crédit

Pour les paiements par carte de crédit, les utilisateurs doivent acheter un billet à un distributeur automatique. Des distributeurs de billets automatiques se trouvent aux extrémités de chaque écluse de la section Montréal-Lac Ontario ainsi qu'à chaque extrémité du canal Welland. Les distributeurs acceptent uniquement les cartes de crédit.

Paiements électroniques



Des billets peuvent être achetés à l'avance, en ligne via **PayPal** ou à l'aide de l'application mobile **Secunik**.

Achat et présentation des billets pour les transits

Pour les écluses de la section Montréal - Lac Ontario, il faut présenter un billet par écluse, excepté aux Écluses de Beauharnois, où un seul billet (au prix équivalent au tarif de deux écluses) permet le transit aux Écluses inférieure et supérieure de Beauharnois.

Le billet doit être présenté au responsable de chaque écluse. À Beauharnois, le billet est recueilli à l'écluse inférieure.

Dans le canal Welland, un seul billet (au prix équivalent au tarif de huit écluses) permet le transit des huit écluses. Ce billet doit être présenté au personnel de l'Écluse 8.

Les plaisanciers qui utilisent Paypal doivent présenter un billet distinct pour chaque passage. Le billet doit être imprimé et remis au personnel de l'écluse.

Si un billet électronique a été acheté à partir de l'application Secunik, le personnel de l'écluse validera le billet à partir d'un appareil mobile en identifiant l'embarcation de plaisance.

Paiements comptant

Les paiements en argent comptant sont acceptés seulement aux écluses américaines (\$30 USD)

Secunik est disponible sur la plupart des téléphones intelligents. Vous pouvez télécharger l'application sur votre téléphone à partir des liens suivants :



Créez un compte Secunik en vous inscrivant à partir de la page d'accueil de l'application mobile.

Transits dans les écluses américaines

Tarif aux écluses américaines :	30\$ par écluse
Modes de paiement acceptés :	<ol style="list-style-type: none">1. Argent comptant (monnaie exacte seulement en dollars canadiens ou américains) à remettre au personnel sur place.2. Carte de crédit via le site du gouvernement (voir lien ci-dessous).

Aux écluses américaines, le paiement ne peut pas être effectué par carte de crédit et les billets ne peuvent pas être achetés sur place.

Aux écluses américaines de la section Montréal - Lac Ontario, les droits des embarcations remontantes sont perçus par le responsable de l'Écluse Bertrand H. Snell. Les droits des embarcations descendantes sont perçus par le responsable de l'Écluse Dwight D. Eisenhower.

Les utilisateurs qui paient comptant sont priés de présenter le montant exact. Aucune prime ne sera accordée pour le taux de change.

Les billets peuvent être achetés à l'avance sur le site internet du gouvernement :
<https://www.pay.gov/public/form/start/26692134/>



Région Maisonneuve, le 1 mai 2019

The St. Lawrence Seaway Management Corporation
Corporation de Gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent

Région Maisonneuve
151, rue de l'Écluse
Saint-Lambert (Québec) J4R 2V6

Niagara Region
508 Glendale Avenue
P.O. Box 370
St. Catharines, Ontario L2R 6V8